



Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°46-2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre (27/09/2022)

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

Etaient Présents : (23)	Adeline ROLDAO-MARTINS Sandrine FILLASTRE Eric GUEDON Laurent CARLIER Sylvie DUPOUY Laëtitia ALAPHILIPPE Djey Di KAMARA	Didier WROBLEWSKI Fabrice LIEGAUX Ahmed LAFRIZI Josette DAMBREVILLE Amadou SENE Daniel BENAGOU	Maryse GUILBERT Nadine RACAULT Marina CAMAGNA Eric SZWEC Annie PANNIER Christine SEDE	François VARLET Michel RAES Jean-Jacques BIZERAY Géraldine PEUCHET Anthony ARCIERO Nelly GICQUEL
--	---	---	--	---

Absents représentés : Mme RACAULT donne pouvoir à Mme FILLASTRE ; Mme DUPOUY donne pouvoir à Mme PEUCHET ; M. SENE donne pouvoir à M. LAFRIZI ; Mme GICQUEL donne pouvoir à M. ARCIERO

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : Géraldine PEUCHET

Création d'emplois

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 332-8 et L. 332-14 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des emplois ;

CONSIDERANT la réorganisation du Guichet unique et du pôle Urbanisme-Habitat et la nécessité de créer un emploi d' :

- Agent d'accueil du guichet unique (0,5 ETP) et assistant administratif du pôle Urbanisme-Habitat (0,5 ETP)

Le Maire propose à l'assemblée :

- **La création d'un poste** à compter du 01/10/2022, à *temps complet*, pour assurer la fonction **d'agent d'accueil et d'assistant administratif**.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant de la catégorie C du cadre d'emploi des adjoints administratif territoriaux.

CONSIDERANT la réorganisation du CCAS et la nécessité de créer un emploi, dans le but de mettre à disposition l'agent recruté à l'établissement public en question, de :

- Responsable du CCAS

Le Maire propose à l'assemblée :

- **La création d'un poste** à compter du 01/10/2022, à *temps complet*, pour assurer la fonction **d'agent responsable du CCAS**

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratif territoriaux ou de la catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la création de ces deux emplois :

Date de prise d'effet	Cadre(s) d'emploi(s)	CAT	Emploi occupé
01/10/2022	Adjoint administratif	C	Agent d'accueil et assistant administratif
01/10/2022	Adjoint administratif ou Rédacteur	C ou B	Agent responsable du CCAS

- **PRECISE** qu'en fonction du candidat recruté et de son statut, l'emploi ouvert sur les grades des cadres d'emplois susmentionnés, sans aucune utilité de fait, seront automatiquement supprimés.
- **DIT** que les emplois pourront être occupés par des agents contractuels, en cas de recherche infructueuse de fonctionnaires, dans l'attente de recrutements par voie statutaire.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS

A. ROLDAO. MARTINS